

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX



SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE
2ème Direction Chargée des Gules
Associations et C.N.S

N° JUST./SG/20/...../2020
2020

Accusé de réception n° F.92/38.617

Reçu de Monsieur.....LOANGO BOEYU, RAENDARE Honoré.....Président et Fondateur

Le dossier de l'Association Sans But Lucratif non Confessionnelle dénommée:

....."LA VOIX DES OUBELLES".....

en sigle :....."VDO".....

dont le siège social est fixé Au n°240 Bis de l'Avenue Commercial, Quartier 7

..... Commune de N'djili, Ville -Province de Kinshasa/RDC

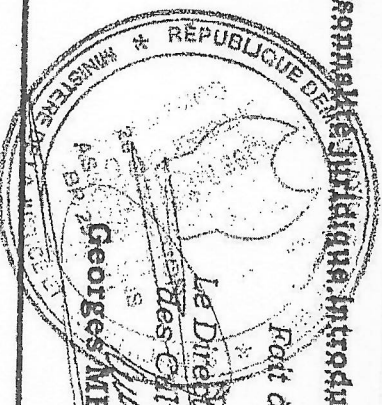
Motif :Requête en obtention de la personnalité juridique introduite le 30 juillet 2020.....

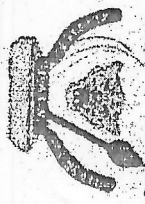
Fait à Kinshasa, le

31 Jul 2020

Le Directeur-Chef de Service
Des Gules et Associations,

Georges MPULU-MABI MAKANDA





MINISTERE DU GENRE, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT
Secrétariat Général au Genre, de la Famille et l'Enfant

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES ONGS / ASBL N°840/MIN.GENFAT/SG.GENFAT/DCOORSE/.O.RB./2020 DU 13.11.2020

Conformément à la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001, portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique, spécialement dans son article 36, sur l'enregistrement au Ministère de tutelle ;
Après examen et vérification par la Direction de Coordination, Suivi et Evaluation des ONGS de l'effectivité de l'ONG/ASBL dont est question ci - dessous ;

Après appréciation de la viabilité et de conformité avec la politique du Gouvernement en matière de la Femme, Famille et de l'Enfant ;

Délivrons ce Certificat d'enregistrement à l'ONG/ASBL dénommée : **LA VOIX DES OUBLIES** En sigle **VDO** Créée le **25 JUILLET 2009** Située sis l'avenue **COMMERCIAL N°240BIS** Quartier **SEPT** Commune/Territoire : **KINSHASA** Province /Ville : **KINSHASA** Œuvrant dans le domaine de **STABILITE DE LA FAMILLE**.

Le certificat d'enregistrement a une validité de 24 mois ;
Le requérant s'engage à :

- Planifier avec le Secrétaire Générale au Genre, Famille et Enfant, les activités de suivi et évaluation de l'ONG/ASBL
- Faire rapport trimestriellement de ses activités au Secrétariat Générale du Ministère du Genre, Famille et Enfant.

Ledit certificat sera entériné par la signature d'un Protocole accord de partenariat avec le Secrétaire Générale au Genre, Famille et Enfant.

Fait à Kinshasa, le **13 NOV 2020**
Mme **BINWANA LUFUNANGA** Adrienne
SECRETARIE GENERAL

Kinshasa, le 19 JAN 2021



Le Ministre d'Etat,

Ministre du Genre, Famille et Enfant

**ARRETE MINISTERIEL N°002/CAB.MINETAT.GEFAE/MIN.GEFAE/BLA/C.SSG/2021
DU 19 JAN 2021. PORTANT AVIS FAVORABLE VALANT AUTORISATION
PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT ACCORDE A L'ASSOCIATION DENOMMEE LA
VOIX DES OUBLIES EN SIGLE "VDO"**

La Ministre d'Etat, Ministre du Genre, Famille et Enfant ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011, spécialement en son article 93 ;

Vu la loi n°004/2001 du 21 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique ;

Vu l'Ordonnance n°19/056 du 20 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre,

Vu l'Ordonnance n°19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le dossier de l'Association Sans But Lucratif dénommé LA VOIX DES OUBLIES en sigle «VDO» ;

Considérant le Certificat d'enregistrement de l'Association Sans But Lucratif n°840/MIN.GEFAE/SG.GEFAE/DECOORSE/088/2020 du 19 Novembre 2020 délivré à l'Association Sans But Lucratif : LA VOIX DES OUBLIES en sigle «VDO» par le Secrétaire Général du Ministère du Genre, Famille et Enfant dont le Siège Social est situé sur l'avenue Commercial N°240 Bis, Quartier 7 dans la Commune de N'Djili, en Ville Province de Kinshasa ;

Considérant les objectifs assignés par l'Association Sans But Lucratif, LA VOIX DES OUBLIES en sigle «VDO» ;

- S'investir pour la promotion et la protection des droits humains en général et particulièrement ceux des personnes oubliés ;

- Promouvoir la culture de la Paix par la sensibilisation au respect de valeurs fondamentales et universelles que sont la liberté, la justice, la démocratie, la tolérance, la solidarité, l'égalité, la vie, etc ;
- Conscientiser et sensibiliser les personnes oubliées pour les impliquer dans les efforts de leur propre prise en charge ;
- Aider ces personnes à connaître leurs droits et devoirs envers la société ;
- Lutter contre la discrimination ou l'intolérance des personnes oubliées ;
- Assurer la formation et l'encadrement des personnes oubliées par des séminaires et des ateliers ;
- Assurer la mobilisation des ressources et mener des actions caritatives et humanitaires au profit des personnes oubliées.

Attendu qu'il y a lieu d'encourager les efforts de l'Association Sans But Lucratif pour la stabilité de Famille en République Démocratique du Congo ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale au Ministère du Genre, Famille et Enfant.

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : Il est accordé un Avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Association **LA VOIX DES OUBLIES** en sigle «VDO» en qualité de structure concourant à la Stabilité de la Famille en République Démocratique du Congo.

Article 2 : A ce titre, l'Association **LA VOIX DES OUBLIES** en sigle «VDO» transmettra son rapport semestriel d'activités au Ministère du Genre, Famille et Enfant.

Article 3 : La Secrétaire Générale au Ministère du Genre, Famille et Enfant est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 JAN 2021

Béatrice LOMEYA ATILITE